

*Par Jennifer Fleming, directrice générale*

Le 29 décembre 2004, l'Office of Management and Budget des États-Unis a terminé son examen de la règle proposée sur l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). C'est là un grand pas en avant dans la lutte pour pouvoir recommencer à exporter des animaux vivants aux États-Unis. La règle a été publiée au Registre fédéral des États-Unis le 4 janvier et entre en vigueur le 7 mars 2005.

Les détails de la règle portent surtout sur les mouvements de bovins sur pied et de produits du bœuf aux États-Unis, mais il s'y trouve aussi de bonnes nouvelles pour l'industrie du mouton. **À partir du 7 mars, les moutons de moins de 12 mois peuvent être exportés en vue d'être engraisés ou d'être abattus immédiatement.** Les agneaux exportés aux États-Unis doivent être abattus avant d'avoir 12 mois. Bien que les modalités pour déterminer l'âge des animaux restent à être précisées, on prévoit que la dentition et une preuve documentaire de l'âge seront utilisées.

Dans les quelques prochaines semaines, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) coopérera avec le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) et créera les certificats d'exportation dont les producteurs auront besoin pour expédier leurs animaux. Dès que des renseignements supplémentaires seront connus, ils seront communiqués. La documentation devra contenir de l'information sur la certification de la santé des animaux, l'identification des animaux, leur origine, leur destination et les parties qui en sont responsables.

Les animaux exportés aux États-Unis devront être identifiés par une étiquette approuvée par l'ACIA permettant de retracer l'animal jusqu'à sa ferme d'origine. **En plus** de l'étiquette, l'animal devra aussi être marqué d'un « C ». L'ACIA s'emploie à obtenir une confirmation écrite de l'USDA que nos étiquettes du PCIM seront acceptables aux fins d'identification. Quant au marquage des animaux d'un « C », les moutons *doivent être identifiés d'un « C » facile à distinguer, permanent et lisible, facilement visible sur l'animal vivant et sur la carcasse avant l'écorchage, marqué à froid, à chaud ou d'une autre manière, sans cruauté pour les animaux, avant leur arrivée au port d'entrée; la marque doit être d'au moins 1 pouce et d'au plus 1¼ pouce de haut.* Il ne semble pas qu'un tatouage soit une forme acceptable d'identification permanente puisqu'il n'est pas aisément visible sur l'animal vivant.

Sont exclus de la règle les animaux vivants de plus de 12 mois, les animaux reproducteurs et les animaux en transit. Pour que ces animaux puissent être exportés à partir du Canada, une autre règle devra être mise au point. Le processus en ce sens a été initié, et nous continuerons de revendiquer une frontière entièrement ouverte.

Les États-Unis ont jugé que le Canada pose un risque minime en matière d'ESB, ce qui signifie que le pays peut enregistrer un cas d'ESB par million d'animaux et continuer de faire commerce avec les États-Unis. Par conséquent, **le nouveau cas d'ESB qui vient d'être confirmé ne compromettra pas notre aptitude à commencer l'exportation d'agneaux le 7 mars.**

Les normes relatives au niveau de risque minimum auxquelles le Canada a satisfait sont, entre autres : l'interdiction de produits précis à risque dans l'alimentation humaine; l'imposition de restrictions suffisantes à l'importation pour réduire au minimum l'exposition à l'ESB; la surveillance de l'ESB à

des niveaux conformes ou supérieurs aux lignes directrices internationales; l'interdiction de nourrir les ruminants avec des aliments issus de ruminants et l'application efficace de cette interdiction; la réalisation d'enquêtes épidémiologiques convenables; la gestion des risques et l'imposition au besoin de mesures d'atténuation des risques.

## **Dans l'attente d'une annonce fédérale**

*Par André Trépanier, président*

L'arrivée du nouvel an a apporté de bonnes nouvelles que notre industrie attendait depuis longtemps : le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) a enfin annoncé que l'agneau canadien pourra de nouveau être livré aux marchés américains en mars de cette année. Après examen du Règlement final toutefois, il semble qu'il reste des questions à répondre. Nous accueillons malgré tout la nouvelle comme un important progrès.

Depuis deux ans, la situation de l'industrie canadienne du mouton et de l'agneau a sensiblement changé. En particulier, il faut noter l'augmentation de la capacité des abattoirs inspectés par le fédéral en Ontario et l'engagement de Sunterra à payer selon la qualité en vertu de sa grille de paiements. Il reste que certains des changements dont notre industrie a besoin exigent un appui du gouvernement fédéral.

La rencontre de début octobre avec le ministre fédéral de l'Agriculture Andy Mitchell et ses collaborateurs a été une excellente entrée en matière pour ce qui est d'aider le gouvernement fédéral à mieux comprendre notre industrie et les difficultés que la fermeture de la frontière a entraînées pour les producteurs d'agneaux. Nous avons présenté une stratégie de relance de l'industrie que nous avons retravaillée après en avoir discuté avec certains des principaux collaborateurs du ministre avant de la lui soumettre. Nous attendons maintenant depuis deux mois une réaction de son cabinet.

Entre-temps, les gouvernements de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Nouvelle-Écosse ont annoncé un appui pour les « autres ruminants » (c.-à-d. autres que les bovins). Les trois provinces ont indiqué que leurs producteurs recevraient un appui financier direct. Pour de plus amples renseignements sur ces programmes provinciaux d'appui aux producteurs, je vous encourage à visiter les sites Web [www.gov.ns.ca](http://www.gov.ns.ca), [www.gov.sk.ca](http://www.gov.sk.ca) et [www.gov.ab.ca](http://www.gov.ab.ca).

Nous espérons que les annonces provinciales pousseront le gouvernement fédéral à annoncer son appui à notre stratégie de relance de l'industrie – une stratégie dont nous estimons qu'elle apportera croissance et stabilité à l'industrie. Jusqu'à ce que le gouvernement fédéral fasse une annonce, nous devons continuer de lui faire comprendre que nous avons besoin d'aide. Même si l'ouverture de la frontière est une bonne nouvelle, il faut une aide fédérale pour que notre industrie se redresse complètement et devienne plus forte et meilleure que jamais.

---

## **Le point sur la salubrité des aliments à la ferme**

*Par Ryan Van Loon, coordinateur national de la salubrité des aliments à la ferme*

Le programme Pratiques de salubrité des aliments à la ferme continue de prendre son élan en ce début de nouvelle année. Un certain nombre de provinces se sont engagées à donner des ateliers de

formation pour les producteurs en février et nous préparons actuellement la mise en œuvre du programme au Québec, y compris en fournissant des services de formation et autres services de soutien en français.

Une des grandes initiatives de la prochaine année sera l'élaboration d'une stratégie visant à permettre l'intégration des programmes provinciaux de gestion de la santé des troupeaux sous l'égide de notre programme Pratiques de salubrité des aliments à la ferme. Il y a une affinité naturelle entre salubrité des aliments et santé du troupeau. Il est donc tout indiqué que la FCM examine la possibilité d'amalgamer les programmes semblables, pour réduire les coûts de formation et de vérification et pour favoriser une harmonisation de l'exécution des programmes au niveau du producteur.

Une des exigences fondamentales pour que le gouvernement reconnaisse le programme Pratiques de salubrité des aliments à la ferme est de démontrer qu'il y a « contrôle ». La création d'un système de gestion permettra à la FCM de diriger et de contrôler efficacement le programme en fournissant à cette fin un cadre souple et systématique d'élaboration, d'entretien et d'amélioration continue du programme. Le système de gestion fera l'objet d'un manuel de systèmes de gestion; il sera précisé comment la FCM et les agents provinciaux de prestation de programme ont l'intention d'observer les exigences en cause. Le système de gestion donnera le moyen de mesurer l'efficacité et la rentabilité du programme Pratiques de salubrité des aliments à la ferme dans l'industrie canadienne du mouton et de l'agneau.

En plus de ce système de gestion générale, l'élaboration d'un guide de planification de la gestion des risques et d'une stratégie de gestion des risques garantira que toutes les organisations sont adéquatement protégées et que notre programme s'attaque à tous les domaines de risque possibles. Un modèle et un processus facilitant une démarche cohérente aideront à cerner les risques possibles, à les classer en ordre de priorité et à les atténuer, dans l'optique de l'administrateur national du programme, des agents provinciaux de prestation de programme et des autres parties intéressées.

Il sera de plus en plus important dans l'année à venir de veiller à ce que le programme soit économiquement viable à l'avenir en explorant les possibilités de marketing et de promotion. À mesure que diminuera le financement gouvernemental, nos organisations provinciales devront de concert avec la FCM élaborer une stratégie visant la viabilité à long terme. Il s'agira de déterminer clairement le financement et les autres ressources nécessaires pour assurer l'autosuffisance. Il faudra aussi se pencher sur les sources de financement.

La formation de vérificateurs pour les divers produits sera aussi une priorité, pour que les producteurs souhaitant acquérir la formation et obtenir la certification aient la possibilité de le faire. Des outils de formation des vérificateurs ont déjà été créés et la FCM est en voie d'établir une stratégie de mise en œuvre de la formation des vérificateurs. Une fois le financement reçu, le programme Pratiques de salubrité des aliments à la ferme intégrera la formation des vérificateurs et il sera possible de progresser en vue de réaliser un système de vérification intégral et reconnu à l'échelle nationale.

---

## **Le soin des animaux et le marché**

*Par Monica Séguin, adjointe administrative*

Dans la société de consommation d'aujourd'hui, les créneaux de marché comme celui investi par Whole Foods Market® offrent de nouveaux choix à la clientèle. La chaîne de supermarchés prétend être un chef de file mondial pour ce qui est de fournir des aliments naturels et organiques à ses clients. Elle fait aussi œuvre de pionnier en vérifiant que tous les produits répondent à des normes rigoureuses et à des valeurs telles que le fait d'élever les animaux de ferme avec compassion. En 2003, Whole Foods Market a entamé des consultations avec des scientifiques et des groupes voués au bien-être des animaux en vue de rehausser ses normes concernant le bien-être des animaux de ferme. Les nouvelles normes doivent entrer en vigueur en 2005. Pour pouvoir traiter avec Whole Foods Market, les fermiers et les entreprises de transformation doivent respecter certains critères de production. Pour les producteurs de moutons, les agneaux doivent être élevés en pâturage et ne jamais être nourris avec des produits animaux ou recevoir des suppléments d'hormones de croissance ou des antibiotiques. Les producteurs doivent aussi chaque année se plier à une déclaration de vérification ainsi qu'à une inspection de la ferme et à une vérification indépendante obligatoire. La vérification exhaustive, mise au point par le D<sup>r</sup> Temple Grandin, vise à la fois les pratiques touchant le bien-être des animaux et celles concernant la salubrité des aliments suivant les exigences de la Food and Drug Administration des États-Unis.

Au-delà des mesures déjà prises pour offrir à ses clients des produits respectant le bien-être des animaux, Whole Foods Market soulignera son 25<sup>e</sup> anniversaire en affectant le 25 janvier 5 p. 100 de ses ventes totales à la création d'une fondation pour la compassion envers les animaux. Cet organisme indépendant sans but lucratif dirigé par un conseil d'administration fournira des services d'éducation et de recherche pour aider et inspirer les producteurs à atteindre un plus haut niveau d'excellence en matière de bien-être des animaux tout en assurant la viabilité économique.

En tant qu'industrie déjà dotée de programmes comme Pratiques de salubrité des aliments à la ferme qui peuvent imposer aux producteurs participants des vérifications indépendantes, nous devrions commencer à réfléchir à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes vérifiables sur le bien-être des animaux qui puissent être rattachées aux programmes existants. Si certaines entreprises commerciales comme Whole Foods Market et McDonald exigent déjà que les producteurs respectent des normes, notre industrie devrait faire preuve d'initiative et prévoir des pratiques pour le bien-être des animaux qui soient foncièrement dynamiques. Nous pourrions ainsi nous assurer de combler aussi bien les souhaits des consommateurs pour ce qui est de la compassion envers les animaux que les besoins des producteurs pour ce qui est de la viabilité économique. Le fait de donner à tous les producteurs l'accès à cette information leur donnera la possibilité d'adopter les mêmes pratiques, de sorte que personne ne se trouve exclu du marché.

## **Bienvenue au nouveau directeur général de l'AOCO**

La FCM tient à souhaiter la bienvenue au nouveau directeur général de l'Agence ontarienne de commercialisation des ovins (AOCO) Jonathan Wort. Auparavant, celui-ci a élevé des moutons Dorset sans cornes pendant 20 ans en Nouvelle-Écosse et il a été pendant quatre ans président de la Société canadienne des éleveurs de moutons. En décembre dernier, en plus de devenir directeur général de

l'AOCO, il a été élu président de la Coalition canadienne pour la santé des animaux. Il était par ailleurs depuis un an représentant de l'industrie du mouton auprès de la Direction des médicaments vétérinaires.

*« Au cours des 20 dernières années, j'ai compris que si j'aime pratiquer l'élevage et soigner mon troupeau de moutons, j'aime surtout interagir avec d'autres membres de notre industrie – personnel de l'industrie, producteurs, fournisseurs, exploitants d'usines de transformation et représentants du gouvernement. J'aime participer à la quête de solutions aux problèmes qui confrontent notre industrie et j'obtiens une grande satisfaction du succès d'un projet qui améliore notre industrie. C'est dans cette optique que j'ai sollicité le poste de directeur général de l'AOCO. »* (Extrait traduit du rapport du directeur général, numéro de janvier-février d'OSN)